



DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DCCAS N° 20232803-01
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

M14

2022
CCAS

nombre de membres en service	9
nombre de membres présents	6
nombre de suffrages exprimés	5
VOTES : contres 0 pour	5
date de convocation :	23/03/2023

Présents : H BEAL - FOLLEAT J - DELORME D - ~~BRIAND S~~ - BONNEVAUX V - ~~CALMARD B~~ - FAYASSON G - CERISIER P - RIVAL G

Le **28 mars** à 11h, le conseil d'administration réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mr Hervé BEAL, Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	4 377,79		0,00	0,00	4 377,79
Opérations de l'exercice	152,00		0,00	0,00	152,00	0,00
Totaux	152,00	4 377,79	0,00	0,00	152,00	4 377,79
Résultats de clôture	0,00	4 225,79		0,00	0,00	4 225,79
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	4 225,79	0,00	0,00	152,00	4 377,79
Résultats définitifs	0,00	4 225,79	0,00	0,00	0,00	4 225,79

2° adopte dans les mêmes termes, le compte de gestion dressé par Madame Charline LAVOISIER, trésorière.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le **28/03/2023**
 le Président, Hervé BEAL

La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT